



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1135

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

**Séance publique du 30 novembre 2009****Délibération n° 2009-1135**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Contexte et enjeux du secteur de la logistique*

Le bon fonctionnement de la chaîne logistique globale est un élément essentiel de la compétitivité des entreprises : cela permet à une entreprise de maîtriser ses coûts (gestion de la production, réduction des stocks) et de se différencier par sa qualité de service (fiabilité et rapidité des livraisons, disponibilité des produits, gestion des retours, capacité à s'adapter aux évolutions des marchés).

L'aire urbaine de Lyon accueille autant de la grande logistique industrielle et commerciale que des activités de logistique urbaine de proximité pour les besoins des entreprises et commerces implantés dans l'agglomération. Dispersée sur le territoire de l'agglomération mais avec une relative concentration sur Lyon Sud-Est (un tiers des 15 000 emplois du secteur), la logistique s'est également développée sur les territoires périphériques de la Plaine de l'Ain et de l'Isle d'Abeau, essentiellement pour des raisons de disponibilité foncière.

Par ailleurs, la logistique s'oriente de plus en plus vers de nouvelles fonctions à valeur ajoutée, qualifiées entre la production et le service (informatique, service après-vente, maintenance et opérations semi-industrielles de montage, de finition de produits). Cela représente en moyenne 40 emplois par 10 000 mètres carrés de surface bâtie. Elle génère également de nombreuses activités connexes : services, ingénierie informatique, immobilier, véhicules industriels, etc.

Avec le déplacement des marchés vers l'Est de l'Europe, l'agglomération de Lyon doit relever le défi de la concurrence européenne en matière de logistique tout en contrecarrant au mieux les effets négatifs et les nuisances occasionnées par la logistique sur son territoire : localisation des entreprises (proximité avec les habitations), flux de véhicules générés et impact sur l'environnement. L'Alliance logistique apparaît dans ce contexte comme une véritable interface entre les professionnels et les collectivités.

*L'association Alliance logistique région urbaine de Lyon*

L'association, créée en janvier 1999, compte actuellement près de 80 adhérents : prestataires logistiques, transporteurs, industriels, distributeurs, aménageurs, professionnels de l'immobilier, sociétés de conseil ou de services technologie de l'information et communication (TIC), syndicats professionnels, acteurs publics, etc.

Les principes fondateurs de l'association sont de :

- développer l'image logistique de la région urbaine de Lyon au niveau international,

- favoriser le développement raisonné et concentré des activités logistiques dans la région urbaine de Lyon, en constituant une force de proposition cohérente dans des domaines tels que la formation, l'emploi, la sécurité et la sûreté des marchandises, les télécommunications, etc.

Depuis la création de l'Alliance logistique en 1999, de nouveaux enjeux sont apparus pour les entreprises tels que des besoins de formation pour répondre aux problèmes de recrutement et l'intégration du développement durable dans les activités.

#### *Le bilan des actions 2008*

La Communauté urbaine subventionne l'Alliance logistique depuis sa création, à hauteur de 8 000€ par an. Au titre de l'année 2008, les points suivants du bilan sont à retenir :

- *Animation du pôle logistique de la région urbaine de Lyon* : réunions d'information et d'échanges entre professionnels, organisation de conférences (salon international Solutrans - Solution Transport - à Lyon), édition de deux numéros de l'Ambition logistique et participation aux travaux de l'Opale (sortie de deux cahiers),

- *Environnement, développement durable* : participation au comité transport marchandises en ville (TMV) piloté par la Communauté urbaine ; représentation des utilisateurs de fret et participation au conseil d'administration du pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) et interventions sur les attentes des transporteurs en matière de véhicules ; management environnemental dans les entreprises de logistique (maîtrise de l'impact de l'activité sur l'environnement) par la promotion auprès des entreprises des dispositifs financés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) au cours de formations et de journées de conseils individualisés,

- *Amélioration des aménagements et services transport-logistique* : participation aux débats et études concernant la Région urbaine de Lyon (RUL) pour les équipements de transport, notamment sur l'approche globale des besoins de la région lyonnaise en matière d'équipement d'intermodalité,

- *Actions emploi-formation* : participation aux travaux d'Académie logistique transports Rhône-Alpes (Altra) ; collaboration avec les organismes de formation.

#### *Le plan d'actions 2009*

Le Schéma de cohérence logistique, piloté par la RUL et rédigé avec l'Alliance Logistique a été approuvé par la Communauté urbaine en 2007. Il donne plusieurs orientations pour 2005-2020 dont celle de créer un *cluster* logistique. En 2008, l'Assemblée générale de l'Alliance logistique s'est prononcée en faveur de la création de ce *cluster* à l'échelle de la région urbaine de Lyon. Avec l'aide d'un prestataire, l'association s'est donnée pour objectifs en 2009 de mettre en place les instances de réflexion et d'analyse stratégique, de mener à bien les travaux préalables à la création du *cluster*, de réaliser la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et de lancer officiellement le cluster.

La vocation de ce *cluster* sera de développer des coopérations opérationnelles entre entreprises, universitaires, pôles de compétitivité et pôles de compétences, développeurs des équipements et infrastructures pour concevoir, modéliser et diffuser les solutions logistiques du futur. D'ici la fin de l'année 2009, plusieurs orientations de travail seront soumises à son Assemblée générale pour la période 2010-2012.

En complémentarité du pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) soutenu par la Communauté urbaine, il permettra de renforcer les réseaux entre les professionnels et les pouvoirs publics et de créer de nouvelles synergies notamment sur les transports de marchandises en ville, le transfert d'expériences et d'échanges de solutions logistiques entre entreprises, la sensibilisation du public à la logistique.

Dans le même temps, afin de conforter le réseau de partenaires et les actions mises en place depuis 1999, l'association Alliance logistique (qui hébergera le cluster logistique) continuera à travailler en 2009 dans les différents champs d'activités intéressant les entreprises de l'agglomération lyonnaise que sont l'animation du pôle logistique de la région urbaine de Lyon, l'environnement et le développement durable, l'amélioration des aménagements et transports logistiques, l'emploi et la formation.

*Le financement des actions 2009*

L'association Alliance logistique est principalement financée par les industriels du secteur de la logistique (60 %). En subventionnant l'association en 2009, pour un montant identique à celui versé en 2008, la Communauté urbaine entend continuer à soutenir l'expertise des entreprises et organismes professionnels qu'elle représente. Cette expertise sera sollicitée dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises et des travaux à venir de la collectivité sur la logistique et ses besoins spécifiques rapportés à l'échelle de l'agglomération.

Budget prévisionnel 2009 de l'Alliance logistique :

Dépenses prévisionnelles (en €)		Recettes prévisionnelles (en €)	
déplacements et frais généraux	1 500	cotisations des adhérents	19 000
communication	11 000	Communauté urbaine	8 000
animation	2 500	région urbaine de Lyon (secrétariat)	7 000
études cluster logistique	12 000		
valorisation secrétariat	7 000		
<b>total</b>	<b>34 000</b>	<b>total</b>	<b>34 000</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon d'un montant de 8 000 € en une seule fois avec le compte-rendu détaillé des actions 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1575.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.**